

*République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY*

Séance du mardi 16 septembre 2025

Date de la convocation : 08/09/2025

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés : Gérard JULIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Guy BACCOLI

DE_2025_021 - Objet : Changement nom impasse du four à Pellenfrey

8.3:*Voirie*

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par délibération du 16 septembre 2014, le Conseil municipal a validé le nommage et le numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

Or à l'issue de ce nommage, il s'avère que deux voies portent le même nom. Il s'agit de **l'impasse du four** au lieu-dit **La Beaume** et de **l'impasse du four** au lieu dit **Pellenfrey**. Cette dénomination commune pouvant porter à confusion, il convient de rebaptiser **l'impasse du four au lieu dit de Pellenfrey** ou aucune adresse n'a encore été certifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- de VALIDER** le changement de nom de l'impasse du four au lieu-dit Pellenfre,
- d'ADOPTER** la dénomination **impasse de la fontaine** en lieu et place de **impasse du four** au lieu-dit Pellenfrey,
- d'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 16 septembre 2025
Le Maire